

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 28 février 2022

Présents : MM. INACIO, PEDRO GOMES, LOUVEL, BOKOBZA, VIMONT.

Absents : MM. HOUANT, BIDARD, NOYELLE.

Assiste : MM. MOURAUX, OGEREAU, BARDET (C.T.D. D.A.P. 78)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6-U9

Nous vous informons que les inscriptions pour la prochaine phase de plateaux sont désormais closes depuis le dimanche 13 février.

La Commission vous informe que pour des raisons de planification, tous les clubs retardataires seront associés entre eux, s'ils en font la demande, et ce quel que soit leur secteur géographique.

NEAUPHLE PONT. RC 78

Demande du club pour n'inscrire que 3 équipes U8-U9 au lieu de 4 sur la prochaine phase.

La Commission prend note.

CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

CRITERIUM DPTAL U12-U13

VINSKY FC 1

La Commission est dans l'attente du courrier faisant état de la conversation téléphonique effectuée avec les services administratifs, afin de faire le point sur votre situation avant le début de la 2ème phase.

NEAUPHLE PONT. RC 78

Demande du club pour n'inscrire qu'une équipe sur la prochaine phase.

La Commission prend note.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

U10 Poule A du 05/02/22

58447 : LIMAY ALJ 11 / RAMBOUILLET FC 11

La Commission après audition de MM. NSUKULA & MASSAMPU, tous deux responsables du Football Animation au sein du club de LIMAY ALJ, note que ces derniers reconnaissent des dysfonctionnements avec la FMI depuis plusieurs semaines et notamment sur la rencontre en question.

Ces derniers s'engagent également à fournir à la Commission leur nouvel encadrement sur le Critérium Espoirs U10-U11 après des changements en interne, mais aussi à former les personnes qui ont bénéficié d'une dérogation en début de saison..

La Commission prend note de ses explications et compte sur le club pour fournir le nouvel organigramme de la catégorie et former ses éducateurs.

PHASE 2

Pour consulter les classements de la phase 2 : [cliquez ici](#)

Sous réserve des procédures en cours.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

PHASE 2

Pour consulter les classements de la phase 2 : [cliquez ici](#)

Sous réserve des procédures en cours.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

Pour consulter le tirage du prochain tour du Festival Foot U13, qui se déroulera le samedi 12 mars : [cliquez ici](#)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7

Plateaux du 05/02/22

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

850-105 : ISSOU A.S.

Fiche équipe

850-105 : ISSOU AS, FONTENAY ST PERE AS, GARGENVILLE STADE

850-106: CONFLANS PLM

850-107: CERNAY LA VILLE AS

850-108 : HOUILLES SO, PORT MARLY CS, FOURQUEUX OMS

850-110 : COIGNIERES FC

840-102 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS

840-104 : ST CYR AFC,

840-107 PLAISIROIS FO

840-116 : CARRIERES GRE AS, BOUAFLE ES, CARRIERES S/S US

U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 12/02/22

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

860-108 : FOURQUEUX OMS

860-111 : HOUILLES SO

860-113 : MUREAUX LES OFC

860-115 : BOUAFLES FLINS

860-118 : ISSOU AS

870-104 : PORCHEVILLE FC

Fiche équipe

860-103 : CARRIERES GRESILLONS 2

860-104 : NEAUPHLE PONCHARTRAIN 78

860-106 : MAGNY 78

860-107 : GUERVILLES ARNOUVILLES AS

860-108 : FOURQUEUX AMS, CONFLANS PLM

860-111: HOUILLES SO, ST GERMAIN FC, CHANTELOUP US

860-114: LIMAY ALJ

860-115: BOUAFLE FLINS

860-116: MARLY LE ROI US, TRAPPES ES

860-118: ISSOUS AS, LES MUREAUX OFC 2, LIMAY ALJ 2

870-102 : VERSAILLES JUSSIEU AS

870-104 : PORCHEVILLE FC, MANTES AFC, TESSANCOURT FC, AUTEUILLOIS AS

870-106 : PARIS ST GERMAIN FC, CHAMBOURCY ASM, BOUGIVAL FOOTBALL 1

870-109: FONTENAY ST PERE AS

870-110: GAMBAIS FOOTBALL

U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 12/02/22

2ème rappel avant amende

Fiche équipe

2601 : LIMAY ALJ

2603 : MANTOIS 78 FC

2601 : POISSY AS

FESTIVAL FOOT U13

Plateaux du 12/02/22

2ème rappel avant amende

307 : ETANG ST NOM ES (PECQ, MAISONS LAFFITTE, PLAISIR)

FEUILLES JONGLERIES MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 05/02/22
Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

La Commission vous informe qu'elle vous a laissé jusqu'au vendredi 25 au midi pour nous envoyer vos feuilles de jonglerie. Passé ce délai et pour des raisons de constitution de la prochaine phase, aucun bonus ne sera attribué.

U13

58116 : VILLENES ORGEVAL 1/ ST GERMAIN EN LAYE 1
Aucun point de bonus attribué.

58183 : ACHERES C.S.1/ MONTESSON U.S.1
Point de bonus attribué à MONTESSON US (4 / 3.5)

58198 : ACHERES CS 1 / POISSY AS 1 (09/02)
Point de bonus attribué à POISSY AS (6.5/5)